

presse spécialisée, comédiens) dont quelque 2,000 représentants de la presse spécialisée délégués par leur journal, magazine, station de radio ou de télévision. Le Festival du film de Cannes est l'événement cinématographique mondial de l'année.

C'est à Cannes que se déroule le premier festival du film de l'année. Une grande partie des sommes allouées pour l'organisation, en particulier pour la sélection et la pré-sélection, servent l'année durant, mais les frais sont imputés au Festival de Cannes car ils sont engagés à temps pour la tenue de ce festival.

En 1980, pour la toute première fois, on a choisi un long métrage canadien pour l'inauguration du Festival. Les producteurs et les pays de production des films choisis pour inaugurer ou clôturer le Festival doivent agir à titre «d'hôte» et assumer ainsi les coûts de la réception d'inauguration ou de clôture. Le Bureau des festivals du film a obtenu du Conseil du Trésor (directive n° 770954, 20 mai 1980) l'autorisation de supporter une partie de cette dépense extraordinaire.

2. La participation totale de la Société s'élève à \$230,945 et se répartit comme suit:

Location de stands et d'équipement, etc.	\$ 36,245
Transport-voyageurs et expédition de matériel	46,700
Promotion et publicité	145,000
Location d'un cinéma	3,000
	\$230,945

3. a) (i) et (ii) \$2,500 (repas et chambre), \$5,000 (frais de représentation). b) \$7,500.

4. a) Inconnu de la Société, b) non aux frais de la Société.

5. a) 1^{er} juin 1978, b) 4 semaines annuellement, c) en conformité des dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, partie IV, nous ne divulguons pas les renseignements personnels.

6. Visa-Chargex. Limite de crédit: \$3,000.

7 et 8. Voir la partie 5 c) ci-haut.

En ce qui concerne l'Office national du film:

1. a) F. Macerola—Commissaire adjoint du gouvernement à la cinématographie, A. Lafond—Représentant régional, Europe (Paris). b) Promotion. c) Allocations de déplacement du gouvernement du Canada pour Paris plus les frais de représentation nécessaires.

2. Pour le transport, les repas, le logement, les frais de représentation, la publicité, l'expédition d'imprimés publicitaires, etc.—\$12,120.

3, 4, 5, 6, 7 et 8. La réponse sera donnée ailleurs.

LES ACCORDS BILATÉRAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LA POLOGNE

Question n° 3363—M. Kushner:

1. Au cours des cinq dernières années, à combien d'ententes bilatérales et multilatérales les gouvernements canadien et polonais ont-ils été parties signataires et, dans chaque cas, a) quelles en étaient la nature et la durée, b) quels ministères ou organismes étaient en cause, c) combien en a-t-il coûté au gouvernement?

2. Au cours des deux dernières années, combien a) d'aliments, b) de vêtements, c) de fournitures médicales et, pour quelle valeur, ont été envoyés en Pologne par le gouvernement et d'autres groupes et organismes pour répondre à la pénurie de ces produits?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. a) et b) Pendant la

période allant de 1976 à 1982, la Pologne et le Canada ont signé les accords suivants:

Accords bilatéraux

1. Accord sur le transport aérien	le 14 mai 1976 (Transports Canada)
2. Accord à long terme sur les céréales	le 25 novembre 1976 (Commission canadienne du blé)
3. Accord à long terme sur les céréales	le 19 avril 1977 (Commission canadienne du blé)
4. Accord à long terme sur les céréales	le 4 octobre 1979 (Commission canadienne du blé)
5. Accord sur les relations mutuelles en matière de pêche	le 14 mai 1976 (Pêches et Océans)
6. Accord sur les relations mutuelles en matière de pêche	le 14 mai 1982 (Pêches et Océans)

Accords multilatéraux

A. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles	le 10 décembre 1979 (Affaires extérieures)
B. Protocole de Genève (1979) touchant l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce	le 30 juin 1979 (Affaires extérieures)

c) Il serait impossible de calculer le coût (si coût il y a) des accords multilatéraux et de l'accord sur le transport aérien.

Les accords de pêche attribuent des quotas aux bâtiments polonais pêchant dans les eaux canadiennes en échange d'achats par la Pologne de produits halieutiques canadiens. En raison de ses difficultés économiques actuelles, la Pologne est incapable d'acheter les quantités qui conviendraient aux deux parties. Cependant, en 1982, la Pologne a dû acheter des produits pour une valeur de 1 million de dollars.

En ce qui concerne les accords céréaliers à long terme, l'accord de 1979 expire à la fin de 1982. Aux termes de celui-ci, le gouvernement accorde une garantie de crédit pour l'achat de 1.5 million de tonnes de céréales pendant chacune des trois années que dure l'accord.

2. Le gouvernement du Canada a donné \$500,000 à la Croix-Rouge internationale en réponse à sa demande de nourriture, de médicaments et de vêtements pour la Pologne, et il a accordé deux subventions totalisant \$300,000 au Congrès canadien polonais pour secondier ses efforts de secours. Malheureusement, le gouvernement ne peut d'aucune façon connaître la quantité et la valeur globales des aliments, des vêtements et des médicaments envoyés en Pologne par des organismes et des groupes privés.

LA SOMME ACCORDÉE PAR LA SEE À LA CESKOSLOVENSKA OBCHODNI BANKA DE PRAGUE

Question n° 4285—M. MacKay:

1. Combien la Société pour l'expansion des exportations a-t-elle accordé à la *Ceskoslovenska Obchodni Banka* de Prague, Tchécoslovaquie, en a) 1981, b) 1982?

2. Quels produits ont été vendus par des sociétés canadiennes à la Tchécoslovaquie grâce à ces fonds et, dans chaque cas, de quel montant s'agissait-il?

3. Quelles ont été les ventes de la Velan Inc. de Montréal en Tchécoslovaquie en a) 1981, b) 1982, de quels produits s'agissait-il et quel montant atteignaient-ils?

4. En a) 1981, b) 1982, la Velan Inc. a-t-elle vendu des soupapes à Strojexport de Prague, Tchécoslovaquie et, si oui, (i) de quelle genre de soupapes s'agissait-il (ii) à quoi servent-elles normalement (iii) a-t-elle fabriqué ces mêmes soupapes ou des soupapes semblables, dans le passé, pour la marine américaine?